

LE RIÉZOIS

Bulletin municipal d'informations *infos*

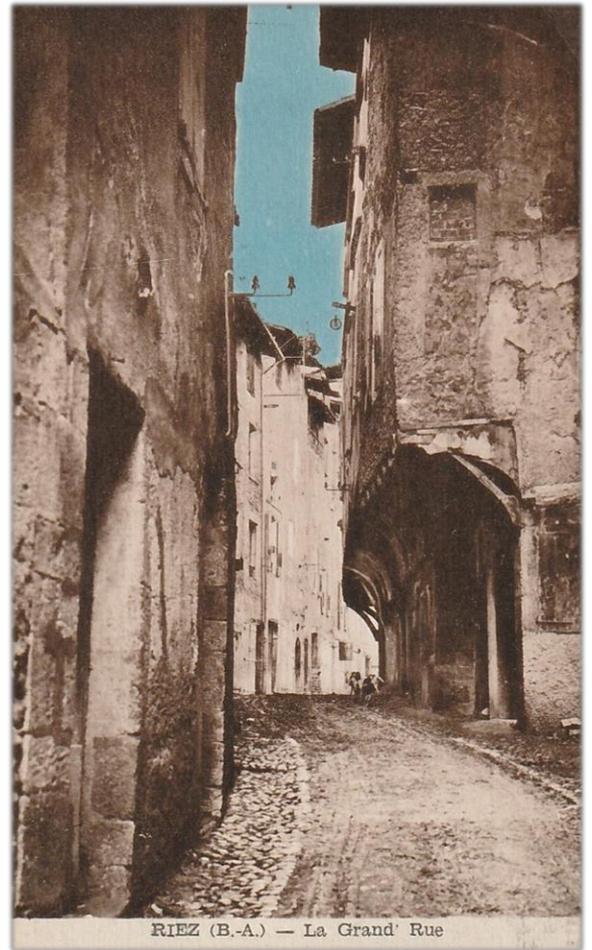


www.ville-riez.fr

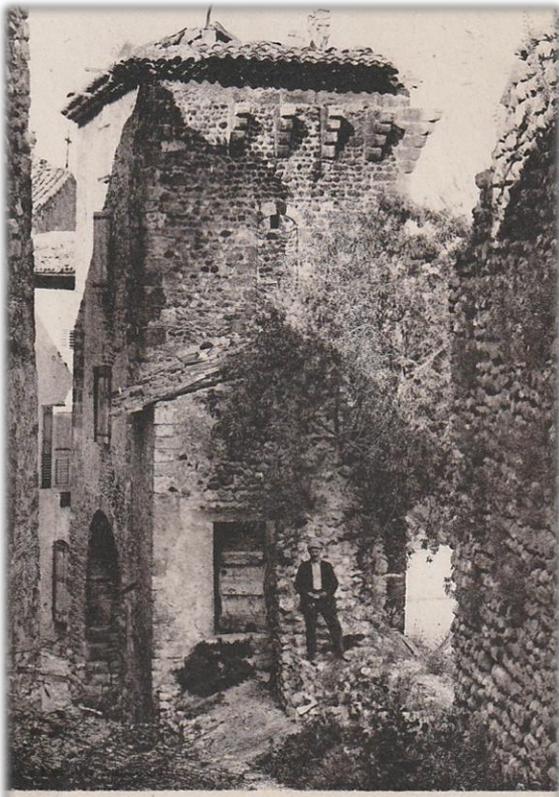
N° 72 Juillet 2021

RIEZ

QUELQUES PHOTOS DU PASSÉ...



RIEZ (B.-A.) — La Grand' Rue



RIEZ (B.-A.) — L'ancien Portail et les Remparts



L. Imbert, phot.

Concours de boules original - Fête de Pentecôte. 20 Mai 1910 - Riez (B.-A.)

Remerciements à
Christophe Saladin
qui nous a confié ces photos



Le mot du maire

Le Riézois. Infos

Publication

Mairie de Riez

Directeur de la publication et de la rédaction

Christophe Bianchi

Rédaction

Jean-Paul Faucon, Caroline Marin et les auteurs des articles cités dans le numéro

Création, mise en page

Jean-Paul Faucon, Caroline Marin

Crédit photos

Mairie de Riez, auteurs des articles

Tirage

1000 exemplaires

Impression

Imprimerie de Haute-Provence

Imprim'Vert

ZA Les Iscles

04 700 La Brillanne

Dépôt légal

À parution ISSN : en cours d'attribution

Imprimé sur papier recyclable et biodégradable

Ne pas jeter sur la voie publique

Ce document est distribué à titre d'information et non contractuel.

Riézoises, Riézois,

Quand vous lirez ce « Mot du maire » les vacances auront débuté. Nous les attendions avec impatience après ces mois de confinement, avec ces gestes sanitaires à respecter nous privant de rencontres, de convivialité et de tout ce qui nous fait aimer la vie. Espérons que cette période difficile sera un mauvais souvenir. Toutefois préserver l'avenir par des comportements responsables reste une nécessité. Continuons la vaccination qui empêchera la multiplication du virus et le développement de variants à la pathogénicité parfois grave. La ville de Riez met tout en œuvre pour que cette lutte nécessaire perdure.

Nous en avons parlé dans le dernier numéro de « Maintenons le contact », nous en parlons de nouveau dans ce numéro du Riézois, Riez a été élu au programme « Petites villes de demain ». Cette nomination, nous la devons bien sûr aux politiques qui nous ont soutenus mais particulièrement au travail de qualité de l'ensemble des conseillers. Ils ont œuvré avec ardeur chacun dans leur domaine. La convention entre la préfecture et la mairie était le document qu'il fallait rédiger suivant des critères administratifs stricts, reflet d'une administration où la simplification promise est toujours attendue. Le niveau de compétence de mes collaborateurs pour cet exercice fut remarquable. Combien de petites villes ont été obligées de faire appel à des bureaux spécialisés pour cette rédaction !

L'extension de l'inscription au titre des monuments historiques de Saint-Maxime redevient une préoccupation de notre administration. Cette extension porterait sur la totalité de la chapelle et de son clocher, sur l'ensemble du plateau. Nous espérons une décision rapide.

Les élections cantonales ont vu être élue la liste Avenir 04 composée d'Eliane Bareille et de Claude Bondil, mon premier adjoint. Je m'en réjouis grandement car trouver des personnes aussi dévouées à la cause publique, aussi connaisseuses des problématiques départementales est une chance dont il aurait été regrettable de se priver. La suite, avec l'élection du président ou de la présidente du Conseil départemental, sera une autre étape, espérons-le, prometteuse. Pour finir ces quelques mots, je vous sou mets une pensée qui m'a habité ces derniers mois, celle de la loi de Brandolini. Elle énonce que s'il est facile de créer une fausse information en quelques minutes, il faudra probablement plusieurs heures ou jours pour en démontrer la fausseté.

Bonnes vacances à tous.

Christophe Bianchi
Maire de Riez

RIEZ RISQUES NATURELS

Le Riézois N° 70 de décembre 2020 publiait en page 10 sous la rubrique « Riez Souvenons-nous » un article sur le Colostre et ses crues dont le souvenir est encore présent dans la mémoire de nombreux villageois.

On y lisait : « Intervenir dans le lit du Colostre, l'aménager afin de minimiser le risque d'inondation est une nécessité » ; « Attend-on une nouvelle inondation grave comme cela se passe régulièrement ces dernières années dans d'autres régions ? »

L'actualité de ces derniers jours avec les orages catastrophiques qui ont touché les villes de Reims et de Beauvais, le fait que début juin 80 mm d'eau soient tombés sur le secteur de Ségriès sont à l'origine de demandes des habitants quant au risque présent à Riez et ses alentours. Le Parc Naturel Régional du Verdon étant le gestionnaire de ce dossier, **nous publions pour partie ci-dessous sa réponse à un riverain requérant :**

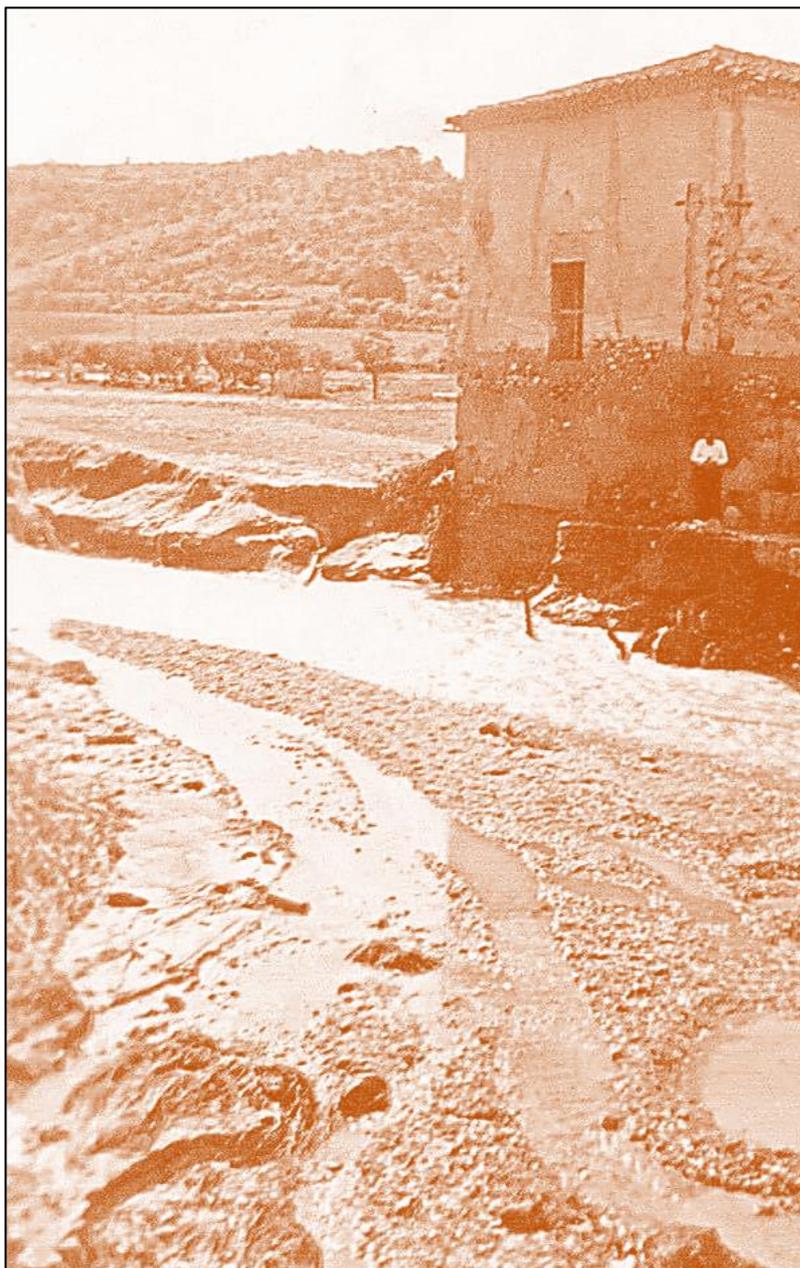
« Par courrier du 17 mai dernier, vous sollicitez la mairie de riez pour une intervention sur le Colostre car le défaut d'entretien du lit et des berges risque d'occasionner des inondations sur votre propriété.

Au préalable, je vous rappelle que les propriétaires riverains d'un cours d'eau ont des devoirs : ils sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau (art. L215-147 du code de l'Environnement). L'entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements flottants ou non, par l'élagage ou le recépage de la végétation des rives.

Toutefois, dans le cadre de l'intérêt général, les collectivités compétentes peuvent prendre en charge l'entretien des cours d'eau. Je vous informe que, depuis 2020, le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon est gestionnaire des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant du Verdon. Les intercommunalités du bassin versant (dont DLVA) lui ont en effet transféré cette partie de leur compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qui intègre notamment l'entretien.

Depuis le 18 septembre 2018, le syndicat mixte de gestion du Parc du Verdon dispose d'un arrêté interpréfectoral qui l'autorise à porter les travaux d'entretien à la place des propriétaires riverains. Dans ce cadre, il a été réalisé en 2018 des travaux sur le Colostre par l'entreprise ERA : débroussaillage du lit et des berges du cours d'eau sur toute la traversée de Riez, abattages sélectifs (arbres morts). Ces travaux s'inscrivaient dans un programme pluriannuel d'entretien dans lequel chaque année des tronçons sont identifiés pour être entretenus.

Ces travaux sont financés par l'Agence de l'eau et les intercommunalités du bassin versant du Verdon. Ils sont réalisés en vertu de l'intérêt général et répondent à des enjeux identifiés par tronçons (sécurité / patrimoine naturel / usages).



L'intérêt général est un critère indispensable pour justifier l'intervention publique, celle-ci ne peut être motivée par la seule réponse à un intérêt particulier.

La programmation des travaux d'entretien à l'échelle du bassin versant du Verdon est en cours de renouvellement. Nous ne serons donc en mesure de vous répondre sur les futures années de passage entretien par le syndicat mixte que l'année prochaine.

Malgré tout, une intervention non programmée est envisageable, en fonction du contexte et si le caractère d'intérêt général et d'urgence est avéré (voir note en PJ : procédure d'intervention). Nous vous proposons donc de réaliser une visite sur place avec les élus de Riez et les propriétaires concernés par évaluer l'urgence des travaux d'entretien sur lesquels vous nous alertez.

Dans votre courrier, vous évoquez également le risque inondation dû au vallon de Valvachères. En 2007 les services RTM (Restauration des Terrains de Montagne) ont réalisé une étude sur le risque inondation de ce vallon. Celui-ci est occupé dans son lit principal par des pistes d'accès et une route en enrobé occasionnant du ruissellement non contrôlé en fond de vallon, et à sa confluence avec le Colostre. Cette étude mettait en évidence la nécessité d'aménager le vallon pour réduire ces écoulements anarchiques en réalisant les travaux suivants :

- *reprofilage du fossé le long du silo pour lui donner une section de 5 m² environ ; et donner à la route à l'amont le profil nécessaire pour que l'eau s'écoulant du chemin retourne vers le fossé ;*
- *augmentation du calibrage des ouvrages de franchissement ;*
- *réalisation d'un passage souterrain depuis l'aval du silo jusqu'à la route d'accès à la caserne, puis d'un chenal à l'air libre jusqu'au Colostre.*

Aucune de ces préconisations n'a été réalisée depuis. Ces travaux, qui concernent plusieurs compétences (gestion des eaux pluviales, route...) nécessitent la concertation de plusieurs acteurs différents et un investissement important. Si la volonté des différentes parties convergeait vers la mise en œuvre de ces travaux, il s'agirait de s'accorder avec tous ces acteurs (services de l'État, commune, DLVA, département, Syndicat mixte du Parc, propriétaires) sur la solution à apporter au problème d'inondation sur le vallon de Valvachères »

Procédure d'intervention travaux d'entretien sur le bassin du Verdon (texte EPAGE Verdon)

En premier lieu, il est de l'obligation et de la responsabilité du propriétaire riverain d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau de sa parcelle (article L. 215-14 du Code de l'Environnement).

Dans le cas où un propriétaire n'a pas les moyens techniques et financiers pour intervenir sur sa ou ses parcelles ou que les travaux à réaliser dépassent les limites parcellaires, le syndicat mixte propose la démarche suivante :

- le propriétaire contacte sa mairie à ce sujet ;
- la mairie sollicite le syndicat mixte par courrier ;
- le technicien rivière référent du syndicat mixte prend contact avec les élus de la commune concernée et le propriétaire pour évaluer l'urgence/l'intérêt des travaux ;
- à la suite du diagnostic du technicien rivière, plusieurs approches sont envisageables :
 - o les travaux ne sont pas qualifiés d'intérêt général et ne peuvent faire l'objet d'une intervention de la part du syndicat mixte ;
 - o les travaux ne sont pas qualifiés d'urgents, mais d'intérêt général, et peuvent être traités dans le cadre des interventions prévues dans les programmes pluriannuels des travaux d'entretien ;
 - o les travaux sont qualifiés d'urgents et il y a des enjeux identifiés et un intérêt général à agir :
 - l'équipe rivière du syndicat mixte peut intervenir de manière curative avec ou sans appui mécanique supplémentaire (bûcheronnage, débroussaillage) ;
 - une entreprise de travaux peut être mandatée en fonction des fonds disponibles.

Il est également à noter que le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon n'a pas les moyens techniques et financiers d'intervenir partout tous les ans car le bassin versant du Verdon est étendu.

Le Maire et le Préfet ont également un rôle à jouer dans l'entretien des cours d'eau. Dans le cadre de leur rôle de police, ils peuvent mettre en demeure un propriétaire de faire des travaux d'entretien sur son cours d'eau et également faire faire les travaux à la charge du propriétaire en cas de force majeure.

Une réponse argumentée certes et en accord avec la réglementation en vigueur.

Une réponse dont la conclusion n'a qu'un intérêt limité quant à la situation non gérée sur le terrain. Encore une fois le problème est laissé en attente, noyé dans un langage administratif, au mieux mis à l'étude, avec une application future prévue mais cheminant dans les arcanes administratives.

Réunion du 7 mai 2021 à 13 h 30

Points principaux : 1. Achat d'une balayeuse en remplacement de l'actuelle devenue obsolète. Pour son financement (121 000 € TTC) la commune a obtenu une subvention de l'État qui sera complétée par un prêt d'un montant de 50 000 € auprès de la Banque Postale ; 2. Accord pour l'octroi de subventions aux associations dans le domaine culture et animation, scolaire, sportif, aux associations Riez Festivités, club de l'amitié intergénération, don du sang, gymnastique riézoise, club de tir, camping-caristes voyageurs solidaires.

Questions orales présentées par les élus minoritaires : (1) Nous réitérons notre demande de remise en place des commissions annulées le 10 juillet 2020. (2) Il est essentiel que la Maison France Service du canton de Riez soit effectivement ouverte à Riez et non sur une autre commune. (3) Dans le cadre des travaux sur la charte du Parc du Verdon, il est rappelé que la fréquence des événements climatiques extrêmes devrait doubler en raison du changement climatique. Nous sommes particulièrement inquiets de l'ouverture de certains terrains à la construction.

Réunion du 18 juin 2021 à 13 h 30

Ordre du jour : 1. Conventions pour les travaux de réaménagement sur la commune, 2. Règlement intérieur de la cantine scolaire de l'école primaire, 3. Convention d'adhésion Petites Villes de Demain, 4. Convention de commande de matériel informatique, 5. Subvention 2021/2022 pour l'école de ski de Riez.

L'ensemble de ces délibérations a été validé à l'unanimité des présents et représentés.

Questions orales présentées par les élus minoritaires : (1) Que fait l'équipe en place ? Une trentaine de réalisations ont été promises dans les programmes présentés en 2020, (2) Quelles sont les attributions des conseillers municipaux ?

CHANGEMENT DU LIEU DE VACCINATION

Afin de rendre à la salle multi-activités ses fonctions premières parmi lesquelles le service aux associations, il a été décidé de déplacer le lieu du centre de vaccination.

À partir du 1^{er} août les vaccinations se dérouleront place de la mairie dans l'ancien local du bureau du tourisme.

Sur un même lieu, il sera possible de bénéficier des services de vaccination et de dépistage. Des travaux de remise en état de la salle ont été conduits par le personnel communal et les différentes personnes en charge de ce service qu'il n'est pas possible d'arrêter compte tenu de son importance pour la maîtrise de l'épidémie.



INFORMATION

Tous les mercredis et samedis des mois de juillet et d'août, une brocante est organisée place Saint-Antoine, place de la Mairie, rue des Ormeaux au profit de l'association du Don du Sang de Riez.

La vaccination est ouverte à tous les Français de plus de 12 ans.

Informations brèves et diverses

Notre cadre de vie

La qualité de notre cadre de vie est une des priorités de la municipalité. Rappeler ce qui est fait, décrire le travail accompli sont des nécessités indispensables pour prendre en compte objectivement l'action de la municipalité. (1) *Le village a été fleuri* : remarquez les différentes jardinières disposées par ci par là, le fleurissement de la fontaine place de la mairie, la beauté du charreton en rentrant sur le parking du Pré de foire. On ne peut qu'être pleinement satisfait.



Cependant il ne faut pas ignorer le coût d'une telle opération, le temps passé à la réalisation de ces montages, la gestion future avec les arrosages périodiques nécessaires. (2) *Les marquages au sol de la chaussée*. Ils étaient effacés tout le monde l'a cons-

taté et fait remarquer aux élus. Ils généraient un danger pour les usagers en particulier pour les piétons. Leur réfection a commencé,



assurée par les employés de mairie afin de minimiser les coûts. (3) *Désherbage*. Il se fait mécaniquement, sans utilisation de substances chimiques et avec pour conséquence l'obligation de recommencer périodiquement car l'herbe repousse, on le sait bien. Le site paléochrétien, le chemin le long du Colostre, les rues du village, le cimetière, le quartier de la Rouguière : autant de points qui ont vibré au bruit des débroussailleuses. L'action se poursuit encore. (4) *Propreté du village*. Rappelons ici les termes de « Maintenons le contact » de mai 2021 : plus les points de décharge sont importants et visibles (par exemple celui situé à la sortie du village route de Puimoisson), plus ils sont utilisés anarchiquement sans respect des conditions en vigueur. C'est ainsi que le point cité précédemment va être désactivé et que la priorité sera donnée à plus de conteneurs répartis dans le





village. Les nuisances (odeurs) occasionnées par les conteneurs enterrés ont été réglées par une élimination plus rapprochée de leur contenu. Une fois de plus, il est rappelé à chacun de faire preuve de civisme. Crottes de chien, masques, canettes... n'ont que faire sur la voie publique. (5) *Accessibilité du site paléochrétien*. Les visites peuvent se



faire en empruntant le chemin dédié. La signalisation pédagogique suivra. (6) *Goudronnage et entretien des rues*. Cette

action dans sa phase définitive est en retard. Place Saint Antoine, Grand'Rue... une remise en état pour la période estivale a été faite avant les travaux définitifs en septembre.

Nouveau matériel

La balayeuse outil indispensable à la propreté du village, alliant efficacité et rapidité a été remplacée. Le nouveau matériel équipé de ses têtes balai, aspirateur, asperseur est en action. Une formation a réuni les utilisateurs pour la bonne prise en main de cet outil.



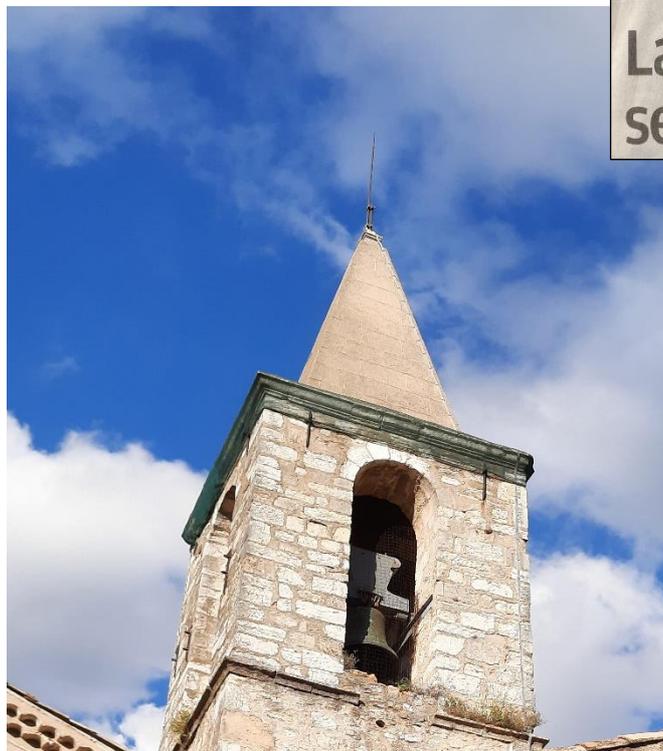
Numérotation, mise en place de la fibre

Le fichier de dénomination des voies et de numérotation des adresses a été transmis aux services compétents de l'État. Il est d'ores et déjà téléchargeable pour toutes les administrations ainsi que pour les fournisseurs d'accès. Le Service Système d'Information Territoire Mutualisé de la DLVA est compétent pour la mise à jour de ce référentiel. Trois entreprises ont été sollicitées pour la fourniture des plaques de rue et des numéros municipaux. Leurs offres sont attendues.

Concernant le déploiement de la fibre optique, un point de situation sera fait aux élus début juillet par XP Fibre. Des problèmes de câblage, de synchronisation entre les différents organismes en charge de l'installation sont à l'origine du retard. Suivant le contrat signé entre les différents partenaires, les travaux doivent être terminés en 2023. Réponse des entreprises : on a donc le temps.

🚩 Réunion pour l'homologation du site de Saint-Maxime

En cours depuis presque trois ans comme en témoigne un article publié dans la Provence le 18 septembre 2018, une réactivation du dossier est en cours. Une réunion programmée par la



Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) a examiné le dossier relatif à la chapelle Saint-Maxime (proposition d'une extension de l'inscription au titre des monuments historiques). Suite à l'intervention de la mairie, cette extension qui permet une subvention de l'État de 50 % sur les travaux à venir, serait étendue en plus de la chapelle et du clocher à l'ensemble du plateau de Saint-Maxime. Une très bonne nouvelle qui, espérons-le, aboutira enfin et... rapidement.

🚩 Source de Saint-Maxime

Les travaux de réhabilitation de la source de Saint-Maxime ont commencé. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter l'accès, de permettre l'évacuation des



eaux à l'extérieur. Dans un second temps les murs de pierres sèches entourant l'entrée de la source seront reconstruits. Les travaux se font sous l'autorité de P. Borgard. Il est intéressant

de savoir comment est organisé le sous-sol. S'agit-il d'un bassin comblé avec le temps ?

La source est une halte bienfaisante pour les promeneurs en quête de saint Maxime et d'un moment de tranquillité.





Les Petites Villes de Demain (PVD) : « Un programme qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement » ; « Un programme dont le lancement intervient au moment où notre pays connaît une crise sanitaire et économique sans précédent ».

Pour y faire face, l'État a décidé d'engager un plan de relance de 100 milliards d'euros, dont une partie importante des crédits est territorialisée.

Riez n'avait pas fait partie des premiers nominés mais le travail du groupe municipal mobilisé sur ce sujet a porté ses fruits. Notre petite ville a été labellisée par la préfecture au titre du programme « Petites villes de demain ». Un excellent résultat assorti cependant d'un souhait : que la gestion administrative de ce programme reste réaliste et débouche sur les effets promis.

Pour donner suite à cette nomination, le premier travail a été la rédaction d'une convention entre les parties concernées. Un travail administratif obligatoire qui encore une fois a montré, il n'est pas inutile de le rappeler, la complexité que met notre administration dans l'application de ses procédures. Le lecteur trouvera ci-dessous quelques éléments faisant partie de ce document de 13 pages, qu'il a fallu rédiger dans l'urgence et en suivant le protocole imposé :

« Riez/Intercommunalité DLVA comporte 1864 habitants, avec 366 résidences secondaires et de nombreux logements vacants. La surface de la commune est de 38 km² pour une altitude de 525 mètres. Elle est au centre de la vallée du Colostre. Elle est située à 70 km de Sisteron, 40 km de Digne, 50 km de Senez et 80 km de Castellane.

Riez est un village bâti au flan de la colline Saint-Maxime et surplombe le confluent de trois vallées. C'est un Villages & cités de caractère. Il fait office de petite ville-centre pour l'ensemble de la vallée du Colostre, son rayonnement pouvant être élargi à des villages alentour ayant besoin d'accéder aux nécessités vitales.

La commune regroupe la plupart des services à la population, des commerces clefs, des administrations : centre de secours du SDIS 04, en cours de réfection (dépôt de permis à la fin de l'année), centre d'exploitation de l'équipement (un des plus importants du secteur), point d'attache de la DLVA, hôpital local dont la partie sanitaire va être refaite et l'EHPAD rénové.

La population est relativement stable depuis quelques années, mais vieillissante, avec une baisse des effectifs des écoles et du collège. La proximité relative avec le bassin de population d'Aix-Marseille (1 h 30 de route assez « facile » via l'A51) en fait une zone de villégiature privilégiée. Cependant deux effets pervers à cela sont notés : (i) des maisons ou appartements aux volets clos, souvent peu entretenus, non loués, qui n'amènent la vie que durant les périodes de vacances scolaires, (ii) un niveau de vétusté et de non-utilisation du parc de logements du centre ancien. Celui-ci est par ailleurs peu attrayant par rapport à une accession possible à la propriété dans de petits pavillons avec jardin dont les moyens d'accès sont plus faciles que ceux du centre ancien.

Le tourisme tient une place très importante dans l'économie locale avec différents sites archéologiques d'importance reconnue. Le patrimoine de la commune est riche. Sa mise en valeur est cependant difficile en raison aussi bien des contraintes administratives (paradoxalement due au fait que la possession de ce patrimoine entraîne une couverture stricte par les ministères concernés) et financières. Riez reste le village le plus antique des Alpes du Sud et l'on s'y rend, ou l'on s'y rendra, en particulier pour : (1) son ensemble paléochrétien du V^e siècle comprenant le baptistère (un des rares édifices paléochrétiens de Provence) et les vestiges de la cathédrale Notre-Dame de la Sède, (2) ses Quatre colonnes surmontées d'une architrave sculptée, (3) le plateau de Saint-Maxime et sa chapelle qui offrent un lieu de sérénité assorti d'un superbe point de vue sur la vallée du Colostre, (4) ses anciens hôtels particuliers d'époque Renaissance dont l'un est dominant : l'Hôtel de Mazan, futur musée de la gypserie, (5) ses portes Sanson et Ayguière qui donnent accès au centre ancien et qui sont le débouché de la Grand'Rue, voie imprégnée d'une ambiance médiévale avec ses ruelles étroites communiquant entre elles par des andrones, (6) ses fontaines et lavoirs, images de la vie d'antan et des lavandières, (7) ses remparts médiévaux, (8) son église Notre-Dame de l'Assomption qui héberge quelques tableaux de maître et du mobilier en noyer (stalles et chaire du XVI^e siècle), un orgue remarquable pour un village de cette ampleur.

Les activités de loisirs, pédestres et nautiques avec la proximité des lacs sur le Verdon (Riez est la porte de Gorges du Verdon), l'agriculture typique et modificatrice temporaire des paysages (fleurissement des champs de lavande que les touristes s'empressent de venir voir et sentir), l'apiculture et un miel mondialement connu et recherché, la trufficulture et ses marchés d'automne et d'hiver aux parfums, source d'une gastronomie de haute qualité, l'huile d'olive... sont les autres points d'attrait remarquables du village.

Beaucoup de visiteurs sont issus des départements limitrophes, avec un tourisme plutôt orienté « classe moyenne » du fait des prix pratiqués encore relativement abordables. Un développement vers le haut de gamme s'amorce avec par exemple le développement de la bastide de Mazan qui offre restaurant gastronomique et hébergement de standing. Avant les problèmes sanitaires posés par la Covid-19, les visiteurs étrangers étaient fortement présents. Asiatiques, allemands, italiens et mêmes russes venaient s'enrichir de la beauté et de la diversité de notre terroir et emporter sa qualité et son attrait.

Après le tourisme, le second pan économique le plus important est celui de l'agriculture, avec la culture de la lavande, de l'amande, de l'olive, du blé, l'élevage de l'abeille, des moutons et des chèvres. De nouvelles activités s'implantent telles que la culture du safran.

Le milieu associatif local est très dynamique et agit pour la jeunesse dans beaucoup de secteurs : sport (foot, tennis, judos...), culture mais aussi pour les aînés avec le Club de l'Amitié.

Bien que ses atouts soient remarquables, la commune de Riez peine à se développer malgré sa centralité : vieillissement voire baisse de la population, fermetures de commerces et de services, habitats dégradés et vacants notamment dans le centre ancien, activité économique en berne à l'image de celle du territoire.»

La facilitation des démarches administratives est essentielle et le programme « Petites villes de demain » peut apporter « un plus » important. Un projet d'établissement de résidences senioriales (appartements pour personnes âgées valides) est en route. Il sera une continuité de l'hôpital de Riez en cours de rénovation et de reconstruction. Le développement du dossier souffre cependant de nombreuses difficultés administratives. La bastide de Mazan, son accueil haut de gamme, son restaurant gastronomique est un autre élément de ses initiatives privées. »



Avec cette page débute une série d'articles qui se prolongera dans de prochains Rézois et qui aura pour thème la vie des principaux évêques qui ont marqué l'histoire de la cité.

Histoire du christianisme à Riez (N°1)

Saint Maxime (évêque vers 434 à 460)

Du début du V^e siècle jusqu'à la Révolution française, l'histoire de Riez se confond avec celle de ses évêques. Le premier véritable évêque de Riez est saint Maxime et c'est naturellement avec lui que nous commençons cette série.

Né vers 380, Maxime, originaire de Decomeco (Châteauredon) dans la région de Digne, de parents nobles chrétiens, fut, semble-t-il, baptisé dès son plus jeune âge. On connaît sa biographie à partir de deux sources principales : un sermon de Fauste de Riez pour son oraison funeste et une *Vita* écrite à la fin du VI^e siècle. D'après son biographe, Maxime enfant avait une vive intelligence, une large culture et un sens aigu de la discipline.



Vers 20 ou 30 ans, Maxime décide de s'installer à Lérins. En 428, Honorat, fondateur du célèbre monastère, nommé évêque d'Arles, le désigne comme abbé pour lui succéder. Vers 432-434, il est élu évêque de Fréjus, probablement à la suite de la mort de Léonce. Mais préférant la vie monacale, il se cache plusieurs jours dans la forêt et un autre évêque est nommé à sa place. Quelque temps plus tard, il est désigné comme évêque de Riez. Il tente de s'enfuir de Lérins à l'aide d'une embarcation mais, cette fois, se fait rattraper. Il se résigne et c'est finalement avec honneur qu'il accepte la redoutable charge.

La *Vie de saint Maxime* nous parle d'« autres évêques, ses prédécesseurs ». On pense que l'évêché de Riez a été créé au début du V^e siècle, mais c'est avec Maxime qu'il s'est véritablement développé avec l'achèvement de la construction du groupe épiscopal. Qui étaient ces évêques méritants de la cité réienne dont on ne connaît pas les noms ? Il s'agissait sûrement d'évêques missionnaires, à qui l'auteur de la *Vita Maximi* voulait rendre hommage. Maxime favorise l'installation de moines près de sa cité, dans la montagne voisine, à Moustiers. On peut imaginer que Maxime était proche d'Hilaire, alors évêque métropolitain d'Arles, qu'il a connu à Lérins. Dans son

homélie, Fauste appuie les vertus morales de Maxime, imitateur de Christ. Mais c'est surtout dans sa *Vita* que Maxime est dépeint comme un saint qui maltraitait ses membres avec le cilice et qui produit une quantité importante de miracles, rendant la vue aux aveugles et ressuscitant les morts, comme nous le suggère un vitrail de la cathédrale. Fauste, pourtant proche de lui, n'en parle pas. En tout cas, Maxime veillait sur sa cité avec compassion et imprima à son église des pratiques liturgiques en usage à Lérins, comme les prières et les lectures bibliques.

Maxime est connu pour être un bâtisseur. Il ne s'est pas contenté d'un monastère, il a aussi complété le groupe épiscopal et construit deux autres églises, une sur la colline dominant la ville et l'autre dans la plaine. Il meurt à un âge respectable et son nom est vénéré dans toute la région.

Rostaing de Sabran, évêque de Riez, fait porter en procession les reliques du crâne et du bras du saint le 21 mai 1230. C'est le début des « bravades » de la pentecôte. Plus tard les reliques du saint sont dispersées dans de multiples endroits, comme en Savoie ou dans l'abbaye de Lagrasse, près de Carcassonne.

Mœurs et coutumes populaires

Texte tiré du livre Histoire de la ville de Riez de Joseph-Jean-M. Ferraud (livre prêté par une Riézoise)

On sait que saint Maxime est le patron de la ville : que la fête et l'office de ce saint sont marqués dans le calendrier liturgique au 27 du mois de novembre jour de sa mort. Cependant c'est le mardi de Pentecôte que se célèbre la grande fête populaire. Quelle est la cause de cette transposition ? En l'an 1230, le 21 du mois de mai, l'évêque Rostaing de Sabran procédait avec toute la pompe possible à une nouvelle translation des reliques de saint Maxime. [...]. La piété profonde de toute la population qui voulut prendre part à cette solennité ne resta pas sans récompense. Les anciens et nombreux miracles opérés par le saint patron pendant sa vie comme après sa mort se renouvelèrent. Ce que voyant l'évêque de Sabran institua dans son église une fête annuelle commémorative au 21 du mois de mai sous le titre de Triomphe de la Saint-Maxime. Il fut réglé encore que chaque année [...] il serait fait une procession solennelle où l'on porterait triomphalement la châsse des reliques de saint Maxime.

À cette fête purement religieuse dans son origine, on voulut ajouter dans la suite des jeux et des amusements publics qui devaient attirer à Riez la population du voisinage. De là aussi vint l'établissement de la bravade. Elle a toujours conservé deux caractères distincts : elle fut tout à la fois une fête religieuse et civile et une fête historique. Le caractère religieux apparaît dans cet élan spontané qui a pour principe la dévotion, ou si l'on aime mieux, une confiance illimitée dans la protection de saint Maxime. C'est de tout cœur qu'en prenant la livrée de milicien on croit honorer le saint patron, attirer sa protection sur sa personne, ses travaux et ses campagnes. La bénédiction des armes, l'assistance à la messe, le cortège fait aux saintes reliques, le baisement de celles et l'action de grâce dans la chapelle du saint sont autant de témoignages de cette dévotion. Le caractère civil apparaît également en ce que toutes les classes sociales de la population se trouvent représentées dans les rangs de la milice et que chacun rivalise d'entrain. Le caractère historique n'est pas moins évident. La prise d'armes n'est point ici une simple parade : ce sont deux corps d'armée mis en présence, se surveillant, se heurtant, se harcelant durant plusieurs jours. C'est un assaut qu'il faut livrer, c'est l'expulsion de l'ennemi. Or tout cela n'est-il pas le mémorial du passé militaire de notre ville qui eut à se défendre contre les Sarrazins, les bandes du XIV^e siècle... La bravade n'est point faite périodiquement chaque année. Diverses causes en suspendent la célébration mais la principale est toujours le manque ou la pauvreté des récoltes.



Tableau de la Bravade à la chapelle Saint-Maxime

Football

Tournoi de la Pentecôte

L'année de son centenaire (1921-2021), l'USCR (anciennement SC Riez) a décidé de relancer son fameux tournoi senior de Pentecôte. En raison des mesures sanitaires, il a été décalé au 13 juin.

Malgré la grosse chaleur tout s'est très bien passé dans une ambiance festive et dans la bonne humeur. Le plaisir de se retrouver était intense.

16 équipes ont participé au tournoi : 5 de l'USCR (2 équipes seniors, 2 équipes de vétérans et une équipe de jeunes), 2 équipes de La Fare, 2 équipes de nos amis d'Oraison, 2 équipes du Phocéa à Marseille plus 1 équipe de l'ASVG, de La Tour d'Aigues, de Dauphin, de Montagnac et d'Ensues La Redone.



Les matchs de poule ont eu lieu le matin. Un repas à l'ombre du Parc des Colonnes et au bord du Colostre a été pris. L'après-midi ont eu lieu les ¼ de finale, ½ finale et finale.

Victoire de la Tour d'Aigues 3 à 2 contre l'USCR.



Plusieurs trophées ont été distribués à la fin du tournoi, tous appelés Challenge Eric Perier, en mémoire de notre ancien président décédé l'année passée. Ils ont été remis en présence de son fils Mathias, pilier de notre équipe senior. Meilleur joueur, meilleur buteur, meilleur gardien, meilleur jeune ainsi que le trophée pour le Fairplay que l'on partage avec tous les participants : joueurs, accompagnateurs, arbitres, organisateurs et spectateurs car tout le monde a été exemplaire.

Urgent : Les jeunes nés en 2003, 2004 et 2005 voulant faire partie de notre équipe U19 la saison prochaine sont priés de se faire connaître en appelant soit Yves l'entraîneur au 06 86 55 51 90 soit Guy le secrétaire au 06 71 38 58 88.

Non le football n'est pas mort dans les petits clubs. Il est bien vivant dans le canton riézois.

Association Budo 04

Club d'arts martiaux créé en 2016 par Xavier Giraud et Christine Andraud. Une association simple, dynamique et conviviale. L'association propose des cours de Vovinam, Viet Vo Dao ainsi que de Cardio Fight qui sont donnés sur les communes de Montagnac, Riez, Puimoisson et Moustiers-Sainte-Marie. Outre le caractère sportif du club, l'association Budo 04 a également pour but la



transmission de va-

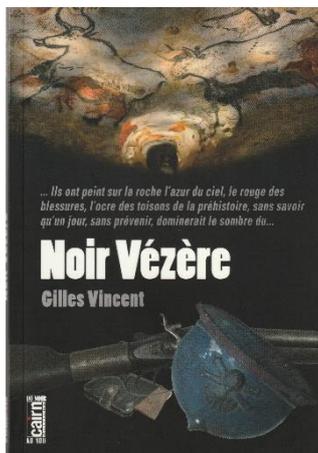
leurs et de principes, comme le respect, le partage, la confiance, la sincérité, l'humilité... et ce afin d'augmenter le bien-être individuel au travers de la cohésion de groupe.

Nos cours ont été maintenus toute l'année en toute circonstance que ce soit en visio, en extérieur et en salle lorsque cela était possible. Une grande partie des cours a été organisée sur le Parc des Colonnes de Riez, comme durant ce mois de juin.



Il y a 2 semaines, le club a offert un weekend de camping et d'activités à 17 pratiquants. Un moment de convivialité très apprécié au vu de l'année difficile qui vient de s'écouler.

Nous prévoyons un camp d'entraînement cet été et une rentrée 2021/2022 des plus riches en termes d'événementiels. Pour plus d'informations, nous serons présents au Forum des Associations début septembre à Riez. Venez nous rencontrer et faire un essai.



Les Amis du Vieux Riez

Projet de résidence d'auteur

L'Association Les Amis du Vieux Riez porte le « Projet de résidence d'auteur à Riez ».

Il s'agit de mettre à disposition d'un auteur une résidence sur un territoire étranger pour un travail de création et d'animations culturelles. Le travail personnel réalisé par l'auteur est d'écrire un roman policier se déroulant à Riez. L'action se situe à notre époque ainsi qu'à l'époque romaine. Le travail sera réalisé dans le même esprit que le roman « Noir Fézère » conçu sur le site des grottes de Lascaux. L'ouvrage sera commercialisé dans toute la France et à la fin du livre une page renverra au bureau de tourisme de Riez.

En plus de l'écriture du livre, l'auteur animera des ateliers à thème au collège et à l'EHPAD.

Association Saint-Maxime

Fête de la Saint-Maxime

L'Association Saint-Maxime a participé avec les sœurs Clarisses, Stéphane Ligier et Norbert Ngama, prêtre et vicaire, plusieurs adhérents à la fête traditionnelle du mardi de Pentecôte sur le plateau. Après la cérémonie religieuse la fête s'est poursuivie par un repas convivial et de qualité. Les échanges furent nombreux et la convivialité au rendez-vous.

Assemblée générale du 24 juin 2021

L'assemblée générale de l'association s'est tenue à l'ermitage Saint-Damien en présence de Stéphane Ligier prêtre de la paroisse et de plusieurs adhérents.

Le rapport moral a fait état des actions conduites durant l'année 2020 et pour partie en 2021 : (1) une barrière anti-sangliers a été mise en place pour stopper les dégradations occasionées par ces gros cochons, (2) l'association a participé à plusieurs réunions avec le Parc Régional du Verdon à propos de la réfection des restanques, (3) la mise en place d'un nouveau maître-autel a été réalisée. La trésorière a fait le bilan financier : quitus lui a été donné. L'assemblée générale s'est terminée par la dégustation d'excellentes pâtisseries.



Le but de l'Association Saint-Maxime est l'aide au développement de ce site cher aux Riézoises et aux Riézois, lieu touristique important de la ville de Riez.

La participation de chacun est nécessaire. Les nouvelles adhésions qui assureront un dynamisme pérenne sont attendues.

Les bulletins d'adhésions sont disponibles chez les sœurs Clarisses.

Projet d'hébergement seniors à Riez

Un projet d'hébergement pour les seniors non dépendants est sur les rails. Situé au niveau de la route de Valensole, il comprendra des studios indépendants de 30 à 35 m². Ces studios seront adaptés aux conditions sanitaires actuelles. L'ensemble pourra accueillir 21 résidents avec services à la personne. Une cuisine commune, une salle de réception pour un certain nombre de résidents favoriseront les contacts entre les résidents.

Ce projet réalisé sur des fonds privés sera à l'origine de la création de 11 emplois. Des logements de fonction de 80 à 100 m² seront proposés.

La municipalité soutient fortement ce projet et aide à surmonter les difficultés administratives.

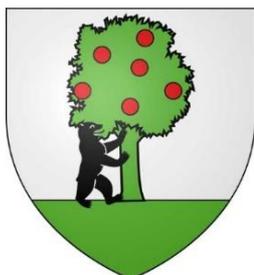
✚ Christophe BONETTO et Sylvie RUSSO, le 24 avril 2021

Maryse Cagnier vient de fêter ses 100 ans. L'équipe municipale lui adresse toutes ses félicitations.



NAISSANCES

✚ Kezia, Sandrine, Mélanie, Marie MARTIN, née le 1^{er} avril 2021 à Manosque



DÉCÈS

✚ Le 25 avril 2021, Camille CAILLET, née le 15 juin 1929

✚ Le 26 avril 2021, Jean REBOUL, né le 22 août 1947

✚ Le 26 avril 2021, Mireille LANOISELLE, vve BULLOT, née le 28 octobre 1941

✚ Le 6 mai 2021, Raymonde DUBOIS, née le 16 janvier 1938

✚ Le 17 mai 2021, Rosette QUARANTA, vve SIMIAN, née le 27 mai 1929

✚ Le 10 juin 2021, Laëtitia CAVIGNAUX ép. LENGAGNE, née le 23 janvier 1982

Nous avons appris avec tristesse le décès de Jacques Benatar, un forain fidèle et bien connu de l'équipe municipale. Il était présent sur le marché de Riez depuis septembre 2013. Nos sincères condoléances à ses proches.

Paroles d'élus

Expression des élus minoritaires

La commune accède finalement à la labellisation "Petites Villes de Demain". Nous avons agi pour cela et nous nous en réjouissons.

Nous réaffirmons notre volonté de contribuer à la mise en œuvre de ce dispositif.

Nous souhaitons des actions en réelle adéquation avec les besoins : soutien à l'activité et aux commerces du centre bourg, rénovation du centre ancien, mise en valeur du patrimoine, action en faveur des jeunes, des aînés et des plus fragiles.

Nous souhaitons la création d'une commission municipale dédiée au dispositif afin d'en garantir un pilotage le plus efficace possible.

Nous souhaitons que les Riézois puissent s'exprimer sur les axes principaux des projets par la création de groupes de travail et de réflexion ouverts aux habitants.

Nous souhaitons une synergie entre les autres communes du département également labellisées afin de partager les compétences et retours d'expérience.

Nous souhaitons que tous les habitants de Riez soient informés des actions engagées et des résultats obtenus.

Il appartient au maire de saisir la main une nouvelle fois tendue pour concrétiser ensemble "Petites Villes de Demain" et agir au bénéfice de Riez et de tous les Riézois.

Christophe Dubois, Jackie Escudier, Bernard Loyer

La majorité

Riez fait à présent partie intégrante du dispositif « Petites villes de demain ». Cette labellisation ouvre de multiples possibilités entre autres lancer : la rénovation du centre ancien, la gestion du patrimoine, le développement touristique, l'aménagement du cadre de vie... Nous remercions chaleureusement le député de la 2^e circonscription des Alpes-de-Haute-Provence, ancien ministre, C. Castaner, pour son soutien indéfectible. Nous tenons à adresser nos remerciements à V. Demaret, préfète du département, ainsi qu'à N. William, sous-préfète, qui ont œuvré pour la labellisation de notre commune. Nous remercions aussi le président de la DLVA.

Vice-président du PNRV, siégeant à la DLVA comme représentant de notre commune, le maire de Riez n'a cessé de faire avancer notre village. D'autres élus siègent dans différentes instances. Pour ma part, je suis au syndicat mixte des « Villages et Cités de caractère » en qualité de 2^e vice-président. La synergie entre les communes du département est une réalité depuis de nombreuses années. Tous les mois, les habitants de Riez sont informés par le biais de la feuille « Maintenons le contact ! », et chaque trimestre par le bulletin municipal « Le Riézois ».

Claude Arnaud,

Adjoint au maire de Riez
claude.arnaud04@orange.fr